Notre Barème d'Honoraires

Jusqu'à 150 000 € 8 000,00 €

Au-Delà	Tarif Dégressif
De 150 000 € à 290 000 €	6,5 %
De 291 000 € à 350 000 €	5.5 %
<i>De 351 000 € à 500 000 €</i>	4.5 %
Au dessus de 501 000 €	4 %

Barème non cumulatif



Nos honoraires pour les Terrains Constructibles

8 % de la valeur du bien

Nos honoraires sur les Locaux

15 % de la valeur du bien

Nos honoraires pour le service location

Etant situé dans une zone dite non tendue : (loi Alur décret n°2014-890 du 1er aout 2014)

- * Le montant d'honoraires maximum pouvant être imputé au locataire et relatif à la location, prestation de visite, constitution du dossier sont de 8€ TTC par M2 de surface habitable.
- * Les prestations de réalisation de l'état des lieux sont <u>fixées à 3€ TTC par M2 de surface habitable</u> quelle que soit la zone concernée.

Nos honoraires de Gestion A partir de 4% HT du loyer encaissé**+Garantie Loyers Impayés 3% TTC (Soit 4.8% TTC+ 3%TTC de prime d'assurance)

Incluant

Vérification de la solvabilité du locataire Rédaction du bail. Etats des lieux d'entrée et de sortie.